

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-369-02**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 13 août 2024, le « Règlement 2023-369-02 modifiant le règlement numéro 2023-369 intitulé « Règlement relatif à l'usage de camions de cuisine sur le territoire de la Municipalité d'Upton ».

Ce règlement modifie le Règlement relatif à l'usage de camions de cuisine sur le territoire de la Municipalité d'Upton afin d'augmenter la preuve d'assurance requise à 2 000 000 \$.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Upton, ce 14^e jour du mois d'août 2024.



Lyne Rivard,
Directrice générale
et greffière-trésorière



**Promulgation du règlement 2023-369-02 intitulé
« Règlement relatif à l'usage de camions de cuisine sur le territoire de la
Municipalité d'Upton »**

Certificat de Publication (Article 420)

Tel que prévu au *Règlement 2018-297 régissant les modalités de publications des avis publics* adopté le 1^{er} mai 2018 par le conseil municipal, je Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 2023-369-02 en affichant une copie entre 8H30 et 16H30 ce 14^e jour du mois d'août 2024, à chacun des endroits suivants, à savoir :

1. au bureau municipal;
2. sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^e jour du mois d'août de l'an 2024.

Lyne Rivard,
Directrice générale
et greffière-trésorière